



Pension alimentaire, urgent

Par **veronique**, le **13/02/2012 à 17:43**

Bonjour,rnrnrnSéparée du papa de mes 3 enfants depuis juillet 2010, le juge a fixé une pension de 398.04 (revalorisée au 1er juillet).rnLe papa est au chômage depuis novembre 2011, indemnisé à hauteur de son salaire. Il est en arrêt de travail depuis le 1er février pour 3 mois. Ses indemnités vont diminuer de moitié durant cette période, il veut baisser la pension de 100 euros. Sur le fait je n'aurai rien contre, mis à part que moi je ne m'en sortirai pas. Je précise qu'il ne participe à aucun frais "exceptionnels",comme les voyages scolaires. Il ne prendra pas les enfants pendant son arrêt.rnrnma question est s'il demande une révision de la pension au JAf, peut il obtenir, compte tenu que cette "baisse" est pour 3 mois environ? (il a touché plus de 5000 euros d'indemnités lors de son licenciement économique)rnrnMerci de me répondre, c'est très urgent.

Par **Marion2**, le **13/02/2012 à 17:48**

Bonjour,rnrnrnLe père doit saisir obligatoirement le JAF et ne pas, de lui-même, modifier le montant de la pension alimentaire.rnrnIl est probable que le JAF lui accorde une baisse de la pension alimentaire, mais l'audience ne risque pas d'avoir lieu rapidement. En attendant, il faut qu'il verse la pension initialement prévue.rnrnCordialement.

Par **veronique**, le **13/02/2012 à 17:52**

Bonjour,rnrnd'abord merci pour votre réponse.rnrnIl voudrait que ce soit un accord amiable entre nous et que nous le mettions par écrit....rnrnEn admettant qu'il saisisse le Jaf, entre le

moment ou sa requete sera déposée et le moment ou nous passerions en audience, il est probable qu'il ne serait plus en arret, donc avec un "salaire" de nouveau normal..... Le juge baisserait la pension??